



1. **C'est quoi ?** L'association sportive du collège propose des activités physiques et sportives affiliées à l'Union Nationale du Sport Scolaire.
2. **Qui s'en occupe ?** Les activités de l'A.S. sont encadrées par les professeurs d'éducation physique et sportive du collège. L'an dernier plus de 170 élèves y étaient inscrits, dont plus d'un tiers de filles.
3. **C'est quand ?** Principalement le mercredi après-midi mais aussi le soir après les cours le vendredi. Cela permet de rencontrer d'autres élèves et de se faire d'autres amis des autres classes.
4. **Cà commence quand ? Cà s'arrête quand ?** Les activités commencent à la mi-septembre et se poursuivent jusqu'au mois de juin inclus. Certaines peuvent s'arrêter plus tôt et d'autres commencer à la place.
5. **Comment je m'inscris ?** A la mi-septembre, une réunion d'inscription va se tenir, les élèves seront prévenus. Si je ne peux pas être présent je demanderai à un professeur d'EPS une fiche d'inscription.
6. **C'est cher ?** La licence coûte 18 euros (*tarif 2016-2017*). Il est possible de payer avec un ticket loisir (CAF). Il est également possible de payer en plusieurs fois. Je peux tester l'activité gratuitement.
7. **Et si je veux faire plusieurs activités ?** La licence est une licence multi-sports, je paie une fois et je peux participer à plusieurs activités dans la mesure où les horaires ne sont pas strictement les mêmes.
8. **Et si ça ne me plaît pas ?** Je peux venir une fois pour voir, je peux changer d'activité dans la mesure où je préviens les professeurs concernés.
9. **Et si un jour je ne peux pas venir ?** Je préviens mon professeur à l'avance, ou par le biais d'un camarade, ou encore par un message via l'ENT.
10. **Est-ce qu'il y a des compétitions ?** Dans la plupart des activités l'UNSS organise des compétitions. Elles regroupent des enfants du même âge, commencent au niveau du district et peuvent aller, en cas de qualification, jusqu'au niveau national.
11. **Comment se font les déplacements ?** Généralement en bus après accord des parents, ils sont gratuits pour les élèves. Il peut arriver parfois que les parents d'élèves soient sollicités pour accompagner les élèves lorsqu'il n'y pas de bus prévu, lorsque la compétition est peu éloignée et lorsqu'il y a peu d'élèves qualifiés. Une autorisation spécifique est remise aux élèves pour chaque compétition précisant l'organisation de celle-ci.
12. **Si je suis absent lors d'un entraînement ?** Je présente dès mon retour au professeur d'EPS avec mon justificatif d'absence sur la feuille spécialement prévue à cet effet.
13. **Si je suis absent lors d'une compétition ?** Tout engagement en compétition qualificative sera l'objet d'une convocation individuelle visée par les parents. En conséquence toute absence sans motif valable sera passible de sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'association sportive (L'absence d'un élève pouvant entraîner la disqualification de toute une équipe).

## L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE – L'UNSS

Vous êtes invités (élèves et parents) à une réunion d'information et d'inscription le **mercredi 13 septembre 2017 à 13h** au collège. En cas d'empêchement contactez un professeur d'EPS pour vous inscrire.

A l'issue de la présentation du fonctionnement de l'UNSS vous pourrez vous inscrire auprès du professeur d'EPS qui encadre l'activité de votre choix.

Pour vous inscrire il vous sera demandé :

- une **cotisation** , si vous payez par chèque celui-ci devra être libellé à l'ordre de l'association sportive du collège de Noeux. Vous pouvez également payer avec un ticket loisir (CAF),
- une **autorisation parentale**,

Pour l'autorisation parentale, les professeurs d'EPS disposent d'une feuille « type » devant être remplie (pouvant être téléchargée sur le site de l'A.S.).

Les activités débiteront la semaine suivant la réunion :

- **BADMINTON:** Mr. MONESTIE, de 15h30 à 17h25 le vendredi au gymnase du collège,
- **TENNIS DE TABLE :** Mr. NOURTIER, le mercredi de 13h30 à 15h30 à la « nouvelle salle » proche du COSEC (prise en charge des enfants à la salle directement),
- **ATHLETISME:** Me. KERNANE, de 13h30 à 15h30 le mercredi au collège,
- **DANSE :** Me TIPREZ le mercredi de 13h30 à 16h30 (2 groupes : 6°/5° - 4°/3°) au gymnase du collège,
- **ESCALADE :** Mr. MONESTIE le mercredi de 13h30 à 15h au gymnase du collège,
- **HANDBALL :** Mme LEROY, de 13h30 à 15h le mercredi à la salle Maistre (prise en charge des enfants à la salle Maistre),
- **MULTI SPORT-CO :** Mme LEROY, le lundi midi entre 12h et 13h30 (au gymnase ou sur le plateau sportif du collège),
- Vous trouverez des informations complémentaires sur le site internet du collège dans l'espace réservé à l'Association Sportive (rubriques consacrées plus spécialement aux activités) :

<http://anatole-france-noeux-les-mines.savoirsnumeriques5962.fr/le-college/l-association-sportive/>